

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be

www.aviq.be

Note d'information pour tous les services résidentiels tous secteurs AVIQ - déclaration quotidienne et surveillance de l'épidémie

Avec le déconfinement progressif, les besoins et les attentes changent en matière de **récolte de données sanitaires**. L'adaptation de notre plateforme de récolte des données en ligne ce 11 mai est l'occasion de faire le point sur l'enjeu de cette encodage quotidien.

Préambule

Dans le cadre de l'épidémie de coronavirus à laquelle nous faisons face, chaque service résidentiel ou d'hébergement doit, depuis le 20 mars, remplir quotidiennement une déclaration concernant la présence ou l'absence de cas de COVID-19 dans l'établissement (parmi les résidents ou le personnel).

Ces déclarations représentent une charge de travail mais elles sont indispensables afin de suivre l'état de la situation et de pouvoir soutenir au mieux les quelque 1300 services dans lesquels résident des personnes.

Ce mardi 12 mai, une nouvelle version de l'application est lancée. Vous trouverez ci-dessous des explications complémentaires à ce sujet.

Votre participation quotidienne et complète est non seulement **indispensable** pour identifier au mieux vos difficultés afin d'enclencher, le cas échéant, le dispositif d'urgence sanitaire wallon ou l'accompagnement **nécessaire** en cas de besoin mais aussi pour **surveiller au plus près la situation** dans le cadre du déconfinement progressif. La surveillance de l'épidémie devient donc encore plus importante et constitue une partie de la base de la stratégie de sortie.

Nous comptons donc toujours sur vous pour réaliser l'encodage quotidien.

Nouvelle version de la déclaration et élargissement des données recueillies

Les connaissances concernant la maladie augmentent chaque jour de manière exponentielle. En conséquence, la définition d'un cas suspect et d'un cas confirmé a déjà été modifiée à plusieurs reprises au niveau international (ECDC, CDC). La nouvelle version de l'application nous permet d'harmoniser la récolte de données avec les dernières connaissances.

Plusieurs questions ont également été ajoutées dans cette surveillance afin de standardiser la collecte des données dans toutes les régions, à la suite d'une décision interministérielle. En plus du nombre total de cas, il est important d'identifier le **nombre de nouveaux cas par jour** et le nombre d'hospitalisations pour le suivi de l'épidémie COVID-19 dans les institutions. Les données permettent également de calculer le **degré d'infection** et d'absentéisme du personnel. Le nombre de nouveaux cas par jour permet de savoir très rapidement **si l'épidémie augmente ou diminue**. Le nombre total donne une indication de la gravité de l'épidémie.

Utilité de la déclaration

1. Mise en œuvre du dispositif d'urgence sanitaire wallon

Les formulaires de récolte de données sont utilisés au quotidien par **l'AVIQ pour vous aider et vous accompagner**.

Si une situation problématique est déclarée, que ce soit au niveau du nombre de cas rencontrés, ou au niveau d'une pénurie en personnel ou en matériel, le mécanisme de gestion de crise est enclenché. La surveillance des institutions de plus de 10 cas passe automatiquement sous la coordination des Gouverneurs. La surveillance des institutions enregistrant moins de 10 cas se fait au sein de l'AVIQ, avec la possibilité toutefois d'actionner le dispositif d'urgence mis en place avec les Gouverneurs de Province si la situation est critique.

Il convient donc d'être notamment particulièrement attentif à préciser l'état des stocks compte tenu de la **situation sanitaire actuelle** de votre établissement (suffisant = plus de 3 jours de fonctionnement, limité = maximum 3 jours de fonctionnement, critique = 24h de fonctionnement et impossibilité de s'approvisionner). En effet, nous attirons votre attention sur le fait que signaler un stock critique déclenche une demande d'intervention du dispositif sanitaire d'urgence. Un contact sera donc repris avec votre établissement.

2. Surveillance nationale et gestion de l'épidémie

Nous avons atteint la phase de déconfinement progressif. De nombreuses mesures prises pour contenir cette épidémie seront progressivement relâchées. La surveillance de l'épidémie devient donc encore plus importante et constitue une partie de la base de la stratégie de sortie. Les données que vous encodez sont minutieusement contrôlées quotidiennement et analysées au niveau national (BE-MOMO, outil de suivi de la mortalité) et international (EURO-MOMO) afin de pouvoir **détecter une éventuelle résurgence rapidement**. Les données transmises dans les déclarations de cas sont aussi utilisées dans le rapport transmis aux autorités fédérales et régionales, afin de prendre les décisions politiques ou stratégiques adéquates.

L'ensemble des acteurs impliqués dans cette analyse des données vous remercie pour le travail conséquent que vous réalisez afin de remplir cette obligation quotidienne. Nous savons que ceci vous demande du temps et de l'organisation et que l'élargissement des données recueillies pourrait encore vous demander une adaptation interne afin de disposer de toutes les informations. Ce travail est cependant indispensable pour une gestion adéquate de la crise et une réaction appropriée dans cette nouvelle phase.

Modalités pratiques

- La **déclaration quotidienne** étant essentielle dans la gestion de l'épidémie, cette obligation de déclaration sera nécessairement maintenue pendant une période longue et à ce stade indéterminée.
- Pour rappel, la déclaration se fait via la plateforme créée par l'AVIQ : <https://plasma.aviq.be>
Ligne helpline en cas de problème : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h au 071/337.502.

L'Administratrice générale,



A. BAUDINE